

POUR GARANTIR
LES DROITS
LINGUISTIQUES,
L'AJEFO DEMANDE DES
MODIFICATIONS À LA
LOI SUR LE DIVORCE,
À LA LOI SUR LA
FAILLITE,
À LA LOI SUR LES
CONTRAVENTIONS,
AU CODE CRIMINEL
ET AU RÈGLEMENT
ONTARIEN
SUR LES INSTANCES
BILINGUES;
JE DEMANDE
AUSSI...

ÇA VA,
ÇA VA!...

DEMANDE
PLUTÔT À TON
DIRECTEUR
GÉNÉRAL
DE M'ENVOYER
LA LISTE!

